



« Ça te dit La Mortainaise 2024 »

Règlement

1. ORGANISATION :

La « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » est organisée par l'association Vik'Azim Caen le samedi 23 novembre 2024. Les Vikings Azimutés renouvellent l'organisation d'un **raid d'orientation par équipe** .

Le principe de la « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » est, en un temps limité, de trouver un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de différentes cartes d'orientation mais l'équipe ne peut pas se séparer.

La « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

2. PARTICIPATION et DEFINITION :

Trois formules sont proposées :

Nom	Durée maximale	Age minimum hors FFCO (avec un majeur minimum)	Age minimum licenciés FFCO (sans accompagnement d'un majeur)
Une heure pépère	1h30 max	11 ans	À partir de H/D 14
Deux heures tranquilles	2h30 max	16 ans	À partir de H/D 16
Trois heures en sueur	3h30 max	18 ans révolus	18 ans révolus

2.1. La « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique qui auront répondu favorablement aux conditions d'inscription (voir partie 3). L'inscription de toute personne mineure (au jour de la course) ne pourra se faire que par l'un de ses responsables légaux via le formulaire d'inscription dédié.

2.2. « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » est ouvert aux équipes comprises entre 2 et 4 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun participant n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.3. Pendant le raid, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

2.4. Chaque équipe engagée **doit respecter le code de la route**, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.5. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **Ça te dit La Mortainaise 2024** ».

2.6. Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires des départs, etc....) seront régulièrement actualisées sur notre site internet (<http://www.vikazim.fr>). Les concurrents s'engagent à le consulter pour obtenir les dernières infos.

3. MODALITES D'INSCRIPTION :

3.1. L'inscription des équipes se fera exclusivement sur le site d'inscriptions spécialisé **Adeorun** (accès via le site <http://www.vikazim.fr/>).

3.2. L'édition 2024 de « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » sera déclarée comme une compétition avec chronométrage et classement. Ainsi, l'inscription de toute personne nécessitera la validation d'une des conditions suivantes :

- présentation d'une licence FFCO 2024
- présentation d'un certificat médical datant de moins de 1 an (6 mois pour les mineurs) à la date d'inscription à la compétition concernée permettant d'établir « l'absence de contre-indication à la pratique de sport en compétition » ou « l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition »
- présentation pour les personnes majeures non licenciées, d'une attestation (voir documents joints) indiquant qu'il a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport
- présentation pour les personnes mineures non licenciées, d'une attestation (voir documents joints) signée par le représentant légal indiquant qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

3.3. L'inscription comprend pour chaque concurrent :

- Un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés
- Les cartes d'orientation (une pour chaque participant)
- Un doigt électronique SportIdent par équipe (prévoir un chèque de caution)
- Une fiche d'information contrôle de passage par équipe

3.4. Les tarifs d'inscription et réductions

Nom	Tarif / pers (+3€ à partir du 20 nov)	Tarif / famille (+3€ à partir du 20 nov)
Une heure pépère	10 €	25 €
Deux heures tranquilles	13 €	32€
Trois heures en sueur	15 €	

- -2€ pour les licencié(es) FFCO, FFSU (joindre obligatoirement la licence lors de l'inscription)
- -2€ pour les moins de 14 ans
- les 2 réductions ne peuvent pas se cumuler
- Majoration de +5 € à partir du lundi 18 novembre.
- Tarif famille : 2 adultes et jusqu'à 3 mineurs (uniquement 2 cartes)
- A ces tarifs s'ajoutent les frais de gestion d'inscription du prestataire engage-sports (env. 1€).

4. CLASSEMENT :

4.1. « **Ça te dit La Mortainaise 2024** » est une compétition sportive avec des horaires de départ et un temps limite de fermeture des circuits. Le passage aux balises est validé par la lecture de la puce électronique de contrôle remise au préalable à chaque équipe.

4.2. Pour chaque formule, le classement sera établi en fonction du nombre de points collecté. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, celles-ci seront départagées au temps.

4.3. En cas de dépassement de la durée max de la formule, la pénalité sera de – 1 point par minute dépassée.

4.4. Podiums : pour chacune des 3 formules, le premier de chaque circuit sera récompensé.

5. **ASSURANCES :**

5.1. Organisation : L'association Vik'Azim, du fait de son affiliation à la FFCO, est couverte auprès de la MAIF, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

5.2. Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel.

5.3. Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant départ durant l'épreuve.

5.4. Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.

5.5. Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature.

5.6. Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu et validé ce règlement

5.7. Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid nature, par son inscription chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé... de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes : des autorités locales, ONF, services de l'Etat ou des propriétaires privés.

6. **SECURITE, Les participants s'engagent :**

- À assister au briefing d'avant départ et en respecter les consignes.
- À respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de la compétition.
- À ne pas pénétrer sur les zones interdites de passage.
- À porter assistance aux personnes en danger.
- À respecter le code de la route.
- Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

7. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

7.1. Par équipier :

- 1 tenue vestimentaire adaptée avec un gilet fluo (jambes couvertes conseillé)

7.2. Par équipe :

- Un téléphone portable
- Une couverture de survie
- Une boussole
- Un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

8. DISQUALIFICATIONS et retrait immédiat de la manifestation dans les cas suivants :

- Pollution ou dégradation manifeste des sites
- Usage de produits et procédés dopants
- Non-respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs.

9. ABANDON :

9.1. En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur les cartes.

10. ANNULATION/REMBOURSEMENT :

10.1. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 20 novembre 2024.

10.2. Avant le 20 novembre, un remboursement sera possible, sur présentation d'un certificat médical, à hauteur de 50% hors frais de gestion

10.3. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.

10.4. L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas

- De mauvaises conditions météo (vigilance orange ou rouge émise par Météo France)
- Ou d'arrêté municipal de dernière minute
- Ou d'arrêté préfectoral.

Les participants ne pourront alors prétendre à aucun remboursement.